

Luxembourg, le 28 janvier 2022

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable :

« L'eau potable constitue une des ressources les plus précieuses, qu'il convient de valoriser et de protéger au mieux, notamment au vu des pressions démographiques et économiques croissantes y relatives. Au cours des dernières années de nombreuses zones de protection d'eau potables ont été définies.

Toutefois, en 2018, des captages du réseau public, dont le débit était équivalent à 12% du volume annuel exploité pour l'approvisionnement en eau potable par des sources et forages, étaient hors service, en raison d'une concentration trop élevée de nitrates et de métabolites de produits phytopharmaceutiques.

En outre, Madame la Ministre avait indiqué dans sa réponse à la question parlementaire n°933 du 22 juillet 2019 que des études étaient prévues pour identifier la faisabilité de l'exploitation de nouvelles ressources d'eau souterraine par moyen de forages en vue de contribuer à terme à la sécurisation de l'alimentation en eau potable au niveau national.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable :

- Combien de nouvelles zones de protection de sources ont été définies depuis 2014 ?*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- *Combien de zones se trouvent actuellement en phase de définition ou de consultation publique ?*
- *Un impact positif de la création de nouvelles zones de protection des sources sur la qualité des eaux souterraines peut-il d'ores et déjà être constaté ? Est-ce que des captages autrefois hors service ont pu être remis en service entretemps ?*
- *Madame la Ministre peut-elle informer sur les conclusions des études susmentionnées ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

André BAULER
Député